

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 4 juillet 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

169.07.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Directeur général en ajoutant au point Affaires diverses : A) Demande du Club de golf Lac-Saint-Jean, B) Tournoi bénéfice du Club de golf Lac-Saint-Jean, C) Proposition de services de Cegertec, D) Motion de félicitations aux pompiers de Saint-Bruno, et E) Motion de félicitations à l'Association régionale camping-caravaning (ARCC).

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 JUIN 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 juin 2011.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 juin 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

.07.11

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 20 JUIN 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 20 juin 2011.

11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 20 juin 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5. CORRESPONDANCE

- Un communiqué de Option transport, reçu le 6 juin 2011. Celui-ci nous est transmis par Nicolas Martel, président, ainsi que Jean Dumais, coordonnateur Option transport, et nous indique les points saillants du rapport annuel 2010.

- Une lettre de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 8 juin 2011. André Sénéchal, président, et Nancy Fortin, coordonnatrice, nous remercient pour notre soutien à la fondation.

- Une lettre de Sophie Bolduc, directrice générale de Réseau Biblio, reçue le 14 juin 2011. Elle nous informe d'une reconnaissance faite à madame Denise Martel, lors du Gala méritas du CRSBP, soulignant ses quinze années d'implication et de services à titre de responsable de la bibliothèque de Saint-Bruno.

6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 JUIN 2011 AU 30 JUIN 2011

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	136
	009.47 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	54
	177.40
<u>SECTION RÉGLEMENT F.D.I.</u>	
COMPTES À PAYER :	31
	692.15
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	476
	690.00

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin, et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 juin 2011 au 30 juin 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

172.07.11 Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 9144 à 9155; 9157; 9191 à 9200; 9201 à 9206; 9249 à 9275; ainsi que 696 et 704; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Le Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- NOMINATION DE RUES DANS LE SECTEUR DE LA PHASE VII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno doit aménager la phase VII de son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que deux (2) nouvelles rues s'ajouteront dans ce secteur;

est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de nommer l'une de ces rues « rue des Pionniers » afin de rendre hommage à nos prédécesseurs qui ont développé ce secteur. Quant au nom de la seconde rue, il est à venir.

8.- AUTORISATION POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO À REVENU QUÉBEC

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser Gilles Boudreault, directeur général et secrétaire-trésorier, à représenter la Municipalité de Saint-Bruno à Revenu Québec pour qu'il puisse accéder aux services électroniques de tous les ministères du gouvernement du Québec, sans exception.

9- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 34 DE LA PHASE VII

175.07.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 34 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 25 593.44 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat;
- Acceptation du plan du cadastre tel que présenté;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

M. Carl Bouchard fait un suivi des travaux en cours et ceux à suivre dans les prochains jours tels les entrées d'eau et d'égout sur l'avenue Saint-Alphonse ainsi que le dos d'âne sur la rue Napoléon.

B) LOISIRS

M. Marc-Antoine Fortin mentionne simplement que les activités estivales sont commencées pour la plupart. Le tennis débute cette semaine, le Festival du parc aura lieu en fin de semaine prochaine le baseball mineur n'a aucune équipe cette année.

M. Jean-Claude Bhérer fait état des travaux effectués à l'aréna soit, l'installation de chauffage ainsi que la réparation d'un compresseur qui a dû être remonté.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay fait rapport des activités récentes de la régie.

D) URBANISME

M. Magella Duchesne mentionne simplement qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 21 juin dernier.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M. Jean-Claude Bhérer fait un bref compte-rendu concernant les travaux dans la phase VII de notre développement résidentiel.

F) COMITÉ DE LIAISON

____Aucun rapport.

11.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Demande du Club de golf Lac-St-Jean

CONSIDÉRANT que le Club de golf Lac-Saint-Jean a déposé
une demande d'aide
financière afin de combler
une partie du financement
pour la consolidation de
ses immobilisations;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno a déjà de
nombreuses obligations financières
concernant son développement, comprenant
entre autres des investissements de près de
2,5 M\$ dans l'amélioration de son centre
sportif et plus de 2,5 M\$ dans son opération
depuis 15 ans ainsi que des investissements
de plus de 5 millions de dollars pour son
développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que cet infrastructure vise moins une clientèle
jeune;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno possède
un club de golf sur son territoire;

176.07.11 Après discussion, il est proposé par M. Magella
Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu
unanimentement que la municipalité de Saint-Bruno rejette la
demande d'aide financière du Club de golf Lac-Saint-Jean dans
le but de consolider ses immobilisations. Cette résolution est
adoptée séance tenante.

B) Tournoi bénéfique du Club de golf Lac-St-Jean

177.07.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et
municipalité de Saint-Bruno, au coût de 125 \$ par joueur, pour
un montant de 500 \$. Cette résolution est adoptée séance
tenante.

C) Proposition de service de Cegertec

178.07.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et
Fabrique selon la proposition de service faite par Gaétan
Bouchard, chargé de projet, en date du 16 juin 2011, en prenant
soin de vérifier quelques points de la proposition avec la firme
Cegertec avant d'officialiser ce mandat.

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

D) Motion de félicitations aux pompiers de Saint-Bruno

179.07.11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Charlemagne. Cette résolution est adoptée séance tenante.

E) Motion de félicitations à l'Association régionale camping-caravaning (ARCC)

180.07.11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Conseil municipal est heureux de vous accueillir sur son territoire et désire souligner le beau travail des organisateurs concernant la rigueur, la propreté et la sécurité tout au long de la fin de semaine.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

_____Aucun citoyen n'est présent.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

181.07.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:45 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES B